DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE HURTIGHEIM

୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶୶

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU: 15 OCTOBRE 2018

Date de la convocation: 9 octobre 2018

<u>Membres présents</u>: M. RUCH Jean-Jacques, M. URBAN René, M. GRIMM Claude, M. EBERSOLD Jean-Michel, Mme FORRLER Nathalie, M. GOOS Jean-Michel, Mme HAESSIG Fabienne, M. HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume, M. SANCHEZ Vincent.

<u>Membres excusés</u>: M. DIEMER Thomas, Mme PIECKO Suzy, M. POUTIERS Mikaël, M. Christian WAGNER.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer René URBAN secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISION DU MAIRE

Le Maire informe le conseil municipal qu'une décision de renoncer au droit de préemption concernant la vente d'une maison mitoyenne a été prise le 13 septembre 2018.

4. ACHAT DE PARCELLES RUE DE L'ECOLE (Délibération n° 32/18)

Le Maire présente, à l'aide d'un plan, le projet d'élargissement de la rue de l'Ecole qui fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU.

Afin de permettre cet élargissement au débouché de la rue de l'Ecole avec la rue Principale, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir, à l'euro symbolique, conformément à la proposition du vendeur, la parcelle section 2 n° 185, d'une contenance de 5 m², et la parcelle n°181, d'une contenance de 27 m².

En parallèle il est proposé d'acquérir les parcelles section 3 n°279 d'une contenance de 97 m^2 , n°275 (45 m^2) et n°272 (45 m^2), au prix de 3000 euros, conformément à la proposition du vendeur, pour l'emprise totale de 187 m^2 , soit 1 are et 87 centiares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- l'acquisition des parcelles citées et la prise en charge des frais de notaires afférents,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié auprès du notaire Maître LOTZ ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

5. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG POUR LA COUVERTURE SANTE DES AGENTS (Délibération n°33/2018)

Le Maire rappelle qu'en séance du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé un projet de délibération pour adhérer au groupement de commande du CDG pour la couverture santé des agents. Le Centre de Gestion a donné un avis favorable le 15 mai 2018. Depuis lors, Hurtigheim a fait partie du groupement de commandes qui a abouti au choix de MUT'EST en septembre 2018. Le Maire propose la délibération d'adhésion telle qu'elle est mentionnée ci-dessous.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mai 2018 VU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

PARTICIPER à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

D'AUTORISER le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PRENDRE ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINER le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait annuel brut en € par agent : 8% du PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale), et maximum 300 € par an.
- Montant mensuel brut en € par agent : 8% du PMSS, et maximum 25 € brut/mois.
- Critères de modulation :
 - selon les revenus
 Modalités :+ 4% du PMSS si l'agent a un indice brut inférieur ou égal à 374.
 - selon la composition familiale
 Modalités :+ 4% du PMSS par enfant à charge, et maximum 140 euros par an et par enfant à charge.

6. APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DE L'AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEPLACEMENT DE L'ILOT CENTRAL SUR LA ROUTE DES ROMAINS (Délibération n° 34/18)

Le Maire évoque le projet en cours pour le déplacement de l'ilot central route des Romains. L'avant-projet a été validé par les services du département. Le plan de l'aménagement est projeté, ainsi que le détail quantitatif estimatif qui s'élève à 98 000 € HT, dont 30 339 € HT sous emprise départementale. Le reliquat à la charge de la Commune se monte à 67 661 euros HT.

La rémunération du maître d'œuvre validée en séance du 23 octobre 2017 pour un coefficient de 5,65 % du montant HT initial estimé, fait l'objet d'un avenant avec un forfait de 5 537 euros HT, soit 6 644,10 euros TTC.

Pour mémoire, une demande de subvention « voirie » sera demandée au Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain. Ce chantier en constituera la première tranche, suivi par l'aménagement de la rue de l'Ecole en second temps. La demande de subvention sera constituée dès réception de l'avant-projet concernant la rue de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif présenté par M. le Maire concernant cet aménagement,
- de valider le chiffrage estimé à 98 000 euros hors-taxe,
- d'autoriser le Maire à signer l'appel d'offres concernant ce marché,
- d'approuver l'avenant de rémunération du maître d'œuvre Meyer Ingénierie pour un montant de 6 644,40 euros TTC, et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature.

7. PRESENTATION DE L'ETUDE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE

Le Maire présente l'étude du cabinet PM Architectes concernant les possibilités de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare. L'étude concerne deux possibilités :

La première concerne la transformation du bâtiment en maison d'assistance maternelle qui pourrait accueillir 3 assistances maternelles et 10 à 12 enfants. La surface utile sur les deux niveaux serait de 176,71 m2. Une rampe extérieure permettant l'accès aux handicapés à l'avant et à l'arrière du bâtiment sont nécessaires. Le coût est estimé à 428 400 € HT soit 2380 € du m2.

La deuxième concerne à la création de deux logements type F3. L'un se situe au rez-dechaussée et le 2ème au 1er étage. Ils ont respectivement 86,84 m2 et 91,48 m2. Le coût est estimé à 286 200 € HT soit 1590 € du m2.

Dans les deux cas l'isolation se ferait par l'intérieur afin de préserver l'aspect extérieur du bâtiment. Dans le cas de la maison d'assistance maternelle un espace extérieur (terrasse) d'une trentaine de m2 doit être crée de même que des parkings dans les 2 cas. L'étude démontre aussi que le coût d'une nouvelle construction après démolition de l'ancienne gare serait du même ordre.

Lors de la discussion qui a suivi, l'aménagement global de la place de la Gare comprenant la réhabilitation du bâtiment, a été évoqué. Au vu du projet de nouvelle école en cours, les conseillers, pour une question de financement, ont décidé de remettre le projet à plus tard.

8. COMPARATIF DES OFFRES POUR LE RENOUVELLEMENT DES PHOTOCOPIEURS

Le Maire expose les circonstances de la consultation qui a été lancée en août 2018 concernant le renouvellement du contrat pour la mise à disposition des photocopieurs à la mairie et à l'école. En vue de l'arrivée à échéance du contrat de location des copieurs en date du

4 décembre 2018, il a été décidé de renégocier les conditions tarifaires à la suite d'une mise en concurrence. L'engagement se fera sur une durée de cinq ans.

Au vu de l'exposé du tableau comparatif des six offres réceptionnées, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de KIRCHNER bureautique, et charger M. le Maire de signer le contrat y relatif.

9. POINT FINANCIER

L'Adjoint, chargé des Finances, fait le point de la situation financière de la commune au 15 octobre. Les dépenses s'élèvent à 252 905 ϵ et les recettes à 265 947 ϵ pour le fonctionnement. Pour l'investissement les dépenses se montent à 39 161 ϵ et les recettes à 291 635 ϵ .

D'ici la fin de l'année, les opérations suivantes restent à régler en investissement :

- travaux d'éclairage public rue de la Paix pour un montant de 18 624 €,
- étude de faisabilité d'une réhabilitation de l'ancienne gare pour 4 800 €,
- acquisition de parcelles situées rue de l'école pour 3 000 €,

Les conseillers sont informés que les recettes prévues dans le budget primitif reprenant la totalité des subventions qui restaient à réaliser pour les travaux de rénovation de l'église ont été encaissées.

Pour l'exercice 2019, il convient de prévoir en investissement les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de modification de l'îlot central sur la RD 228 pour environ 90 000 € et l'enfouissement des réseaux électriques rue de l'Ecole en vue des travaux futurs prévus à l'école pour un montant prévisionnel de 20 185,31 euros. Ces travaux pourront être autofinancés.

Une autre dépense importante sera à prendre en compte en 2019, à savoir la participation supplémentaire annuelle à verser au Sivom Ackerland qui vient de réaliser deux emprunts pour un montant total de $2\,500\,000\,$ € nécessaires pour assurer le financement des travaux de construction de la nouvelle école à Furdenheim et de l'agrandissement de celle de Hurtigheim. La quote-part annuelle à la charge de la commune devrait se situer à environ $30\,000\,$ €.

10.COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

<u>Commission communication du 1er octobre 2018</u>: La commission s'est réunie en présence de M. Frédéric WANNER, chargé de concevoir le nouveau site internet. L'ensemble des rubriques du site ont été examinées par les membres de la commission. Ils ont salué le recours aux contenus externalisés accessibles depuis des liens cliquables, afin que le site reste à jour, sans effort au niveau du secrétariat. Les remarques principales qui ont été formulées sont les suivantes :

- La photo de la mairie sur la page d'accueil devrait être remplacée par un cliché avec les abords fleuris ;
- La règlementation concernant l'usage de l'eau de pluie et le creusement de puits sera ajouté dans les démarches administratives, ainsi qu'un onglet « démarches d'urbanisme » qui pointera directement vers la rubrique suivante du menu déroulant dédiée l'urbanisme. Les formulaires cerfa liés à ces démarches seront tous téléchargeables sur le site ;
- L'intitulé « près de chez nous » correspondant à la liste des activités disponibles dans les villages alentours sera modifié comme suit « activités aux alentours », de même que l'onglet « bulletin communaux » qui deviendra « infos communales » ;

- Un lien vers les paroisses catholiques et protestantes sera ajouté sur la page « en cas de décès » afin que les familles puissent trouver facilement les coordonnées de l'officiant, en cas d'obsèques religieuses.
- Les présidents des associations seront recontactés pour actualiser leurs pages d'accueil.

<u>Commission animation du 8 octobre 2018</u>: Le Maire, avec l'aval de la Présidente de commission Nathalie FORRLER, résume brièvement les échanges retranscrits dans le procès-verbal de commission transmis à tous les conseillers.

- La réception qui entérinera la cession de ban entre Furdenheim et Hurtigheim (rue de la Gare) aura lieu le vendredi 9 novembre à 19h00. Les conseillers municipaux sont enjoints à y participer, le plus nombreux possible.
- La cérémonie de commémoration du 11 novembre se tiendra à partir de 11h00 devant le monument aux morts, et sera précédée d'un culte œcuménique à l'église. A l'occasion du 100ème anniversaire de l'armistice, les cloches des 36 000 communes de France devront retentir au même moment, le déroulé de la célébration devra se faire en conséquence.
- La fête de Noël des aînés sera organisée le mardi 18 ou mercredi 19 décembre. La date doit être confirmée par le restaurateur. L'animation musicale sera assurée par les professeurs de l'école de musique et éventuellement quelques enfants volontaires. Comme l'année dernière, une petite attention sera déposée dans l'assiette de chaque convive et un panier de victuailles sera offert aux personnes qui n'ont pas pu participer à cette fête.
- A l'initiative de Nathalie FORRLER et Fabienne HAESSIG, la commission a décidé de reconduire la fabrication de décors de Noël qui a rencontré un bel engouement l'année précédente. Les élus et habitants qui souhaitent y participer ont été conviés par la distribution d'un tract à une réunion de démarrage, à l'atelier municipal, le 23 octobre.
- La réunion publique accompagnée des traditionnels vœux du Maire se déroulera dans la salle communale le vendredi 25 janvier 2019.
- Malgré le faible nombre de nouveaux habitants qui ont répondu à la dernière invitation, il a été décidé d'inviter les nouveaux habitants de 2017 et 2018 le vendredi 8 février 2019 à 19h00.

11. POINT D'INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Le maire commente les_principales remarques qui ont été faites lors de la 2ème réunion avec les personnes publiques associées. Dans l'ensemble les remarques sont plutôt encourageantes. Les services de l'état soulignent l'effort de diminution des surfaces constructibles totalisant 70 hectares sur l'ensemble des communes. La seule zone constructible posant problème est située sur le ban de Dingsheim.

Le SDEA considère que les investissements engagés répondent aux différentes extensions prévues aussi bien du côté assainissement, que réseau d'eau potable.

Notre commune est concernée par les remarques suivantes :

- Les autorisations de construction dans les zones naturelles verger Nv sont les mêmes qu'en zone agricole A. Pour une question de cohérence il faudrait les mettre en zone A ou revoir le règlement de la zone Nv

- La zone naturelle N autorise à la construction existante de s'agrandir de 30% au niveau de la surface au sol. Le maire l'a justifié auprès des services de l'état durant la réunion par des dépendances qui aujourd'hui n'ont pas encore été réhabilitées.
- L'OAP concernant la zone 1AU en prolongement du lotissement des Vergers qui est programmée à partir de 2025 devra faire l'objet d'une harmonisation au sein du PLUI.

12.POINTS DIVERS

Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie: Le décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie donne au Maire un pouvoir de police supplémentaire. En tant que garant de la sécurité civile, il a l'obligation de veiller au bon état de marche des appareils de défense contre l'incendie. L'entretien et la révision annuels de ces équipements sont rendus obligatoires. Un devis a été demandé au SDEA pour la révision et l'entretien annuels (obligatoire) des appareils de lutte contre l'incendie. Ce contrôle porterait sur 12 hydrants, 1 poteau accessoire, et 17 poteaux incendie raccordés au réseau de distribution d'eau potable. Le prix proposé est de 1 002 euros TTC par an. Les conseillers décident de valider ce devis et chargent le Maire de passer la commande au SDEA.

Point sur les travaux : le passage en circulation douce entre la rue de l'Ecole et la rue des Forgerons a été réalisé. Les travaux d'enfouissement de gaines pour l'éclairage public impasse de la Paix et la pose du revêtement sont terminés. Il reste à mettre en place les candélabres.

Fin de séance : 22h35.